

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 septembre 2023

mis en ligne le 22/09/2023

CM20230918-12

**TRAVAUX**

**Réhabilitation de l'Excelsior - Autorisation de signer des avenants aux marchés de travaux (lots 2, 5, 6, 8, 10, 12 et 13)**

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux, des propriétés communales et des aménagements urbains, expose :

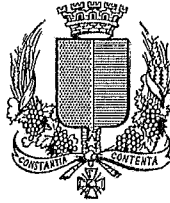
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- VU le Code de la Commande Publique,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux (lots 1 à 12)
- VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de travaux (lot 13)
- VU la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot 2
- VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au lot 2

Le projet de transformation de l'ancien cinéma l'Excelsior est en cours de finition.

Pour rappel, la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au groupement d'entreprises : 2:AM ARCHITECTURE/ PR'ÉCO/ GUIVIBAT/ COGIFLUIDE/ ORFÉA ACOUSTIQUE pour un montant de 140 360 € HT, réévalué par avenant notifié le 5 juillet 2023 à 146 100 € HT.

Par délibérations du Conseil Municipal des 21 février et 23 mai 2022, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés de travaux suivants pour un montant total de 1 163 332,30 € HT :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montants en € HT</b>
1. Désamiantage	LEI DESAMANTAGE (74200 Thonon-les-Bains)	26 899,00 €
2. Maçonnerie, gros œuvre	CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE - GILETTO--Agence locale (74500 Publier)	360 000,00 €
3. Charpente bois, couverture tuiles, zinguerie	Groupement FAVRAT Construction Bois / Ferblanterie Thononaise (74550 Orcier)	104 349,83 €
4. Etanchéité	MG Etanchéité (74200 Thonon-les-Bains)	17 000,00 €
5. Menuiserie aluminium, métallerie	Métallerie PELLET (74550 Perrignier)	55 683,20 €
6. Menuiserie bois	VERGORI et Fils (74200 Allinges)	106 656,00 €
7. Plâtrerie, peinture, plafonds suspendus	BONDAZ Charles et Fils (74200 Thonon les Bains)	78 219,06 €
8. Carrelage, faïence	BOUJON Denis (74200 ANTHY)	9 501,60 €
9. Sols souples	Jean-Marie JACQUET et Cie (nom commercial : SOLS CONFORTS 74200 Thonon-les-Bains)	17 141,40 €



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 18 septembre 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le douze septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël MAQUAIRE, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Patrick TISSUT, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	Mme Laurence BOURGEOIS
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Patrick TISSUT	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Gérard BASTIAN.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Ce faisant, le coût global de l'opération s'établit désormais comme suit :

<b>*Frais de maîtrise d'ouvrage dont :</b>	<b>58 042,85 €</b>
<i>Diagnostics préalables (amiante, géomètre, géotechnicien)</i>	9 430,00 €
<i>Frais de curage</i>	34 500,00 €
<i>Frais d'huissier (constat des environnants)</i>	3 360,00 €
<i>Frais du coordonnateur Sécurité Santé</i>	2 527,00 €
<i>Frais du contrôleur technique</i>	6 432,00 €
<i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i>	1 793,85 €
<b>*Honoraires du maître d'œuvre, dont :</b>	<b>151 145,91 €</b>
<i>Montant du marché initial</i>	140 360,00 €
<i>Avenant n°1</i>	5 740,00 €
<i>Révision des prix du marché de maîtrise d'œuvre au 30 août 2023</i>	5 045,91 €
<b>*Travaux, dont :</b>	<b>1 343 838,13 €</b>
<i>Montant initial des travaux</i>	1 163 332,30 €
<i>Avenant n°1 au lot n° 2</i>	81 425,38 €
<i>Avenant n°2 au lot n° 2</i>	38 484,53 €
<i>Avenant n°3 au lot n° 2</i>	3 266,25 €
<i>Avenant n°1 au lot n° 5</i>	1 720,00 €
<i>Avenant n°1 au lot n° 6</i>	4 370,00 €
<i>Avenant n°1 au lot n° 8</i>	669,10 €
<i>Avenant n°1 au lot n° 10</i>	-2 790,00 €
<i>Avenant n°1 au lot n° 12</i>	21 389,54 €
<i>Avenant n°1 au lot n° 13</i>	-4 352,69 €
<i>Révision des prix des travaux, tous lots confondus au 30 août 2023</i>	36 323,72 €
<b>Total HT :</b>	<b>1 553 026,89 €</b>
TVA 20 %	310 605,38 €
<b>Total TTC</b>	<b>1 863 632,27 €</b>

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux mentionnés (lots 2, 5, 6, 8, 10, 12 et 13).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 35 voix pour et 4 abstentions (Monsieur DALIBARD, Monsieur DALIBARD porteur du pouvoir de Monsieur DUVOCELLE, Madame BAUD-ROCHE, Madame BAUD-ROCHE porteur du pouvoir de Monsieur ESCOFFIER), la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

Gérard BASTIAN

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

10. Fauteuils salle de spectacle	SIGNATURE F (24110 Saint-Astier)	102 520,00 € (Offre de base)
11. Plomberie sanitaire, chauffage, ventilation	Groupement AQUATAIR / VENTIMECA (74140 Sciez-sur-Léman)	116 984,27 €
12. Electricité	SPIE INDUSTRIE et TERTIAIRE (74200 Thonon-les-Bains)	76 844,74 €
13. Equipement audiovisuel	SPIE INDUSTRIE et TERTIAIRE (74200 Thonon-les-Bains)	91 533,20 €

Précédemment et concernant le lot n° 2, deux premiers avenants ajoutant des prestations supplémentaires, essentiellement suite à des circonstances imprévues, ont été notifiés à l'entreprise CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE – GILETTO. Ceux-ci avaient une incidence financière portant le montant du marché, après les deux avenants, à 479 909,91 € HT, soit une augmentation de 33,31 %.

Le chantier suivant étant en cours de finition, des adaptations ont été décidées et doivent faire l'objet des avenants suivants :

- pour le lot 2 : avenant n° 3 portant sur l'ajout d'une imperméabilisation des façades afin de les protéger plus efficacement des suies, intempéries et autres éclaboussures survenant en milieu urbain très passant (plus-value de 3 266,25 € HT). Le nouveau montant du marché est de 483 176,16 € HT soit une augmentation après les trois avenants de 34,22 %.
- pour le lot 5 : avenant n° 1 portant sur la pose de poteaux métalliques supportant les main-courantes qui se trouvent plus éloignées que prévu des parois (plus-value de 1 720,00 € HT). Le nouveau montant du marché est de 57 403,20 € HT soit une augmentation de 3,09 %.
- pour le lot 6 : avenant n° 1 portant sur la commande des stores extérieurs et quelques adaptations mineures apportées à la scène (ajout de tablettes et étagères en plus-value et abaissement de sa hauteur en moins-value) pour un montant de 4 370,00 € HT. Le nouveau montant du marché est de 111 026,00 € HT soit une augmentation de 4,10 %.
- pour le lot 8 : avenant n° 1 portant sur l'ajout d'un assour sous la chape pour renforcer le dallage et protéger le carrelage (plus-value de 669,10 € HT). Le nouveau montant du marché est de 10 170,70 € HT soit une augmentation de 7,04 %.
- pour le lot 10 : avenant n° 1 portant sur des modifications apportées au nombre de fauteuils dans la zone amphithéâtre et sur la scène (moins-value de 2 790,00 € HT). Le nouveau montant du marché est de 99 730,00 € HT soit une diminution de 2,72 %.
- pour le lot 12 : avenant n° 1 portant sur l'ajout d'équipements électriques (câblage et prises notamment) pour le matériel audiovisuel non prévu initialement ainsi que la prise en compte de la nouvelle implantation des fauteuils (plus-value de 21 389,54 € HT en partie compensée par les moins-values des lots 10 et 13). Le nouveau montant du marché est de 98 234,28 € HT soit une augmentation de 27,83 %.
- pour le lot 13 : avenant n° 1 portant l'acquisition de matériel audiovisuel supplémentaire (en plus-value) et la suppression du système de vote en moins-value (moins-value globale de 4 352,69 € HT). Le nouveau montant du marché est de 89 180,51 € HT soit une diminution de 4,65 %.

Ces avenants ont également pour objet de prolonger le délai d'exécution des travaux au 13 octobre 2023.